



Country Factsheet

DEPARTMENT FOR THE EXECUTION OF JUDGMENTS OF THE EUROPEAN COURT OF HUMAN RIGHTS
SERVICE DE L'EXÉCUTION DES ARRÊTS DE LA COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

Monaco

Dernière mise à jour : 15/03/2021

Adhésion au Conseil de l'Europe	5 octobre 2004
Entrée en vigueur de la Convention européenne des droits de l'homme	30 novembre 2005
Première affaire sous surveillance de l'exécution	Prencipe (43376/06) Arrêt définitif le 16 octobre 2009
Nombre total d'affaires transmises pour surveillance de l'exécution depuis l'entrée en vigueur de la Convention	4
Nombre total d'affaires closes par résolution finale	4

PRINCIPALES QUESTIONS DEVANT LE COMITÉ DES MINISTRES - SURVEILLANCE EN COURS*

Aucune affaire pendante devant le Comité des Ministres.

* Des informations détaillées concernant la surveillance par le Comité des Ministres de l'exécution des arrêts et décisions de la Cour européenne des droits de l'homme, notamment la distinction entre surveillance soutenue et surveillance standard, sont disponibles sur le [site internet du Service de l'exécution des arrêts](#).

SURVEILLANCE CLOSE - PRINCIPALES RÉFORMES ADOPTÉES**

> Protection des droits en détention

Limitation de la durée de la détention provisoire en 2007 dans le Code de procédure pénale.

Prencipe (43376/06)
Arrêt définitif le 16/10/2009

Résolution finale
CM/ResDH(2011)135

> Équité des procédures judiciaires – accusations en matière pénale

Reconnaissance du droit pour l'accusé de garder le silence et d'être assisté par un avocat lors de sa garde à vue - amendements au Code de procédure pénale.

Navone et autres (62880/11+)
Arrêt définitif le 24/01/2014

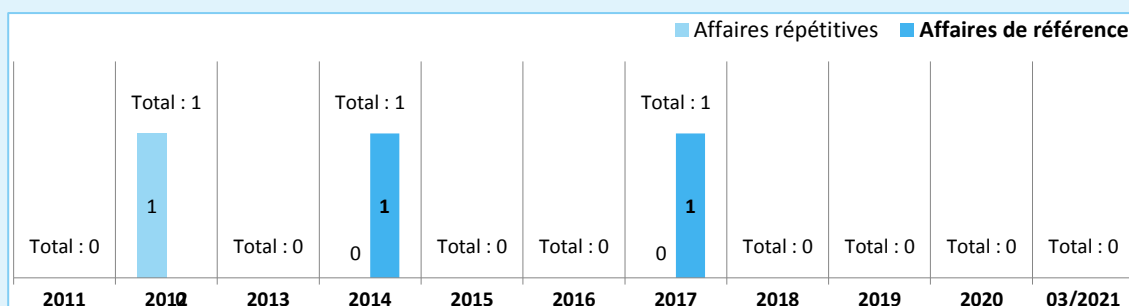
Résolution finale
CM/ResDH(2014)266

** Cette section peut également inclure certaines réformes majeures déjà mises en œuvre dans le cadre d'affaires toujours pendantes. Pour un aperçu plus complet des réformes adoptées depuis l'entrée en vigueur du Protocole n° 11 en 1998, voir le [Rapport annuel 2015](#), Partie IV « Principaux progrès accomplis ». En ce qui concerne la période 1959-1998, voir l'aperçu fourni par la Cour européenne dans sa publication spécifique « [Aperçus : quarante années d'activité](#) », section IV « Incidences des arrêts ou des affaires ». Ces deux documents sont, entre autres, également disponibles sur le site du [Service de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme](#).

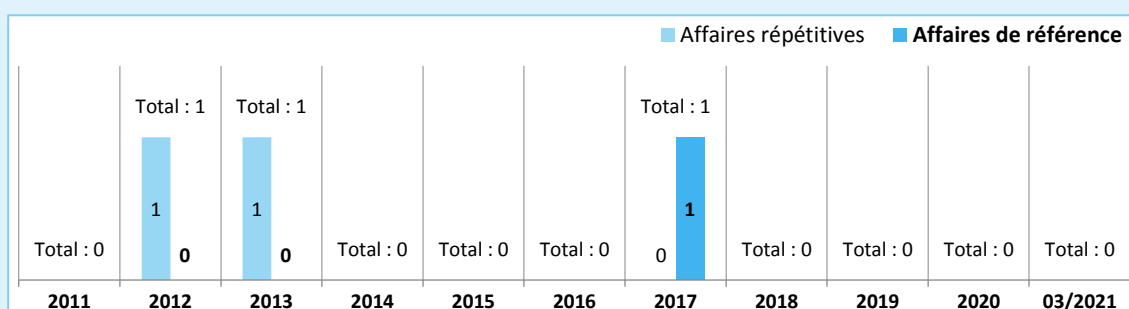
STATISTIQUES***

Nouvelles affaires

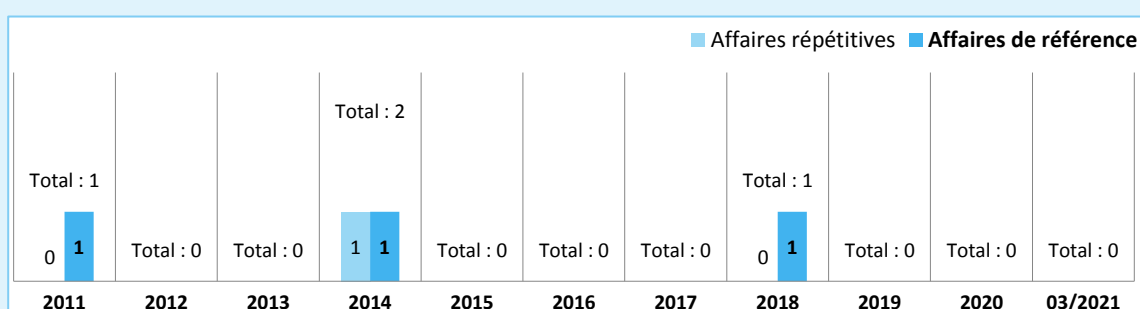
(arrêts transmis pour surveillance de leur exécution pendant l'année)



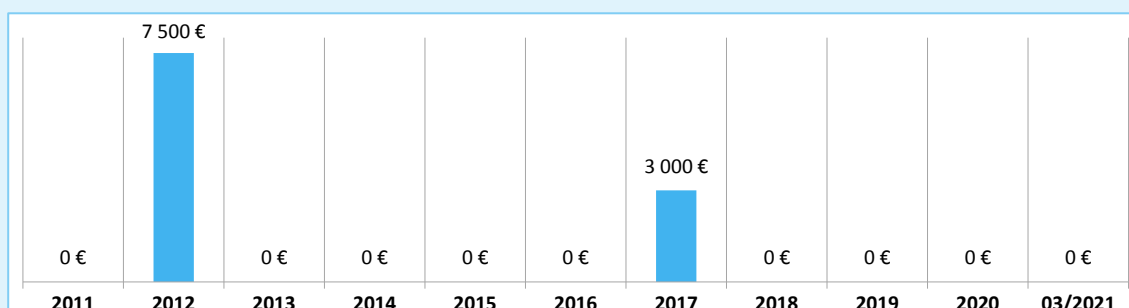
Affaires pendantes



Affaires closes par résolution finale



Satisfaction équitable allouée par la Cour européenne



*** Des statistiques détaillées sont disponibles dans les [rapports annuels](#) du Comité des Ministres. Les données présentées sont celles figurant dans le rapport annuel de l'année en question.